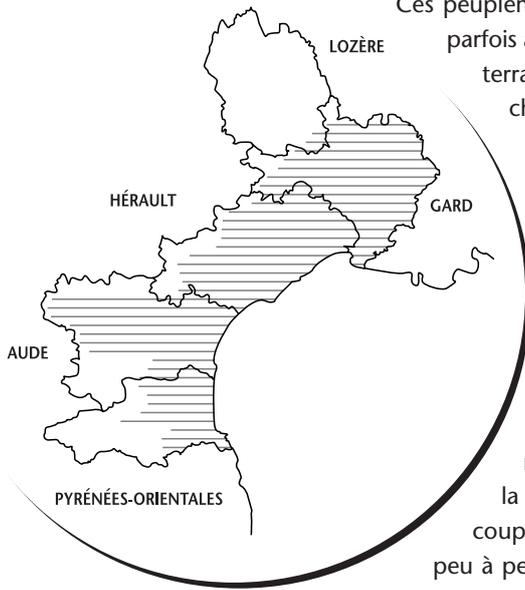


## Présence en Languedoc-Roussillon



Ces peuplements sont présents sur tout le pourtour méditerranéen et remontent même parfois assez haut en altitude dans les vallées abritées ou ouvertes aux influences méditerranéennes (voir carte). Ils sont composés principalement de deux essences, le chêne vert et le chêne pubescent. Selon les conditions, une seule de ces essences est présente (peuplement pur) ou les deux en mélange (peuplement mélangé). D'autres espèces peuvent être présentes localement en peuplement pur (micocoulier dans les Pyrénées-Orientales...) ou à l'état disséminé dans les taillis de chêne.

Pendant très longtemps, ces taillis ont fourni la seule source d'énergie disponible : le bois et le charbon de bois. Ceux-ci étaient utilisés pour le chauffage des habitations et par les industries (forges, verreries, tuileries, briqueteries...). A la suite d'intenses exploitations, parfois à rotation très courte, le chêne vert s'est développé au détriment du chêne pubescent, notamment grâce à son système de régénération plus performant. Pendant la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale, la majeure partie des taillis a été exploitée. Depuis, les coupes sont beaucoup plus rares, ce qui permet au chêne pubescent de regagner peu à peu du terrain.

## Régions naturelles où ils sont fréquents

Albères et Côte rocheuse (66), Aspres (66), Avant-Monts du Languedoc (11, 34), Basses-Cévennes à châtaignier (30, 48), Basses-Cévennes à pin maritime (30), Causses méridionaux (30, 34), Conflent (66), Corbières occidentales (11), Corbières orientales (11, 66), Costières et Vallée du Rhône (30), Fenouillèdes (66), Garrigues (30, 34), Lauragais (11), Montagne Noire (11, 34), Petite Camargue (30), Plaine du Roussillon (66), Plaine viticole de l'Hérault et Vallée viticole de l'Aude (11, 34), Razès et Piège (11), Vallespir (66).



Taillis de chêne vert dans les Aspres.

## Aspect général

Ces taillis, purs ou mélangés, ont généralement un couvert fermé. La densité des souches peut être très importante (supérieure à 2000/ha). Selon les stations, la hauteur des brins varie de 3 à 10 mètres à l'âge adulte et le diamètre (à 1,30 mètre du sol) de 10 à 20 cm.

## Variantes

Des taillis peu denses, garrigues boisées, au couvert pas complètement fermé peuvent également entrer dans ce groupe de peuplement. Certains bois de chêne pubescent (ou de chêne vert) sont issus de la reconquête naturelle de terrains précédemment cultivés ou pâturés. Tant qu'ils n'ont pas subi d'intervention, ces peuplements sont des futaies car les arbres viennent de graines et non de rejets de souche. Toutefois, étant donné qu'ils seront traités comme des taillis, ils entrent également dans ce groupe de peuplements. Certains taillis de chênes sont en mélange avec des résineux, notamment du pin d'Alep. Dans ce cas, à moins que les résineux soient importants, on pourra également rattacher ces « taillis avec résineux » à ce groupe de peuplement. Enfin, localement, on trouve des taillis constitués d'une autre essence méditerranéenne (micocoulier par exemple).

(1) Cette fiche ne concerne pas le chêne-liège. Pour cette essence, voir la fiche 12 qui lui est spécialement consacrée.

## Etages de végétation

---

Les chênes méditerranéens couvrent les plaines et les collines méditerranéennes :

- étage mésoméditerranéen (jusqu'à 700 voire 800 mètres d'altitude) : chêne vert, pin d'Alep, pin pignon, chêne kermès, chêne-liège, micocoulier puis, au-dessus de 500 mètres, chêne pubescent, pin de Salzman, pin maritime,
- étage supraméditerranéen (de 600 à 1000 voire 1200 mètres d'altitude) : chêne pubescent, châtaignier, chêne sessile aux altitudes les plus hautes, chêne vert dans les parties rocheuses.

## Sols

---

Les chênes vert et pubescent poussent indifféremment sur des sols carbonatés (présence de calcaire actif) ou siliceux. Le chêne vert tolère des sols très superficiels et rocheux alors que le chêne pubescent a besoin de terrains plus profonds.

## Potentiel économique, produits

---

Le potentiel économique de ces taillis est assez fort car le bois des chênes méditerranéens est très apprécié pour le chauffage. La commercialisation est facile car les débouchés sont importants et les revenus pour le propriétaire sont conséquents. Il en est de même pour d'autres essences qui, localement, bénéficient de débouchés intéressants (micocoulier en Roussillon pour la fabrication de fouets et cravaches). Toutefois, la rentabilité des exploitations trouve ses limites sur les fortes pentes, mal ou non desservies, où les sols sont généralement superficiels et les bois petits.

## Exposition aux risques d'incendie

---

Elle est très forte, d'autant plus que ces peuplements sont souvent inclus dans une mosaïque de taillis complets, de garrigues plus ou moins ouvertes et de landes, extrêmement combustibles. En outre, le fait d'ouvrir les peuplements par des éclaircies fortes les rend beaucoup plus sensibles au feu pour une longue période si le sous-bois n'est pas supprimé ou réduit.

## Sensibilité du milieu naturel (érosion, paysage)

---

La sensibilité à l'érosion est importante sur les fortes pentes (au-delà de 30%).

La sensibilité paysagère sera d'autant plus forte que le peuplement se trouve sur un versant bien en vue d'un village ou d'une ville, d'une route ou d'un site fréquenté.

## Habitats d'intérêt communautaire

---

Concernés en partie par les habitats d'intérêt communautaire 9340 « Forêts à *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia* », 9380 (1) « Chênaies vertes acidiphiles à Houx des Cévennes et des Maures » et 9380 (2) « Chênaies pubescentes à Houx de Provence et du Languedoc ».

## Pour la production de bois de chauffage

**Gestion conseillée :** traitement en taillis simple, par coupe de taillis tous les 40 à 60 ans, selon la grosseur des produits souhaités et la vitesse de croissance des arbres.

⚠ Attention : sur les fortes pentes et sur sols fragiles, ce type de coupe peut favoriser l'érosion. Il convient alors de choisir la gestion par « éclaircie de taillis », de réaliser des coupes de taillis sur de petites surfaces voire de s'abstenir de toute intervention.

**Gestion possible :** « éclaircie de taillis » prélevant au maximum la moitié des tiges ou un tiers du volume, préservant dans tous les cas au moins 1000 brins/ha (1 arbre tous les 3 mètres) parmi les mieux développés. La première « éclaircie » peut intervenir à partir de 30 ans, et les suivantes à rotation de 10 à 25 ans selon la croissance des arbres.

⚠ Attention : ce type de gestion n'est pas toujours rentable économiquement. Quand il est appliqué, c'est souvent un autre objectif qui est recherché (voir ci-dessous). En outre, il revient à convertir le taillis en futaie sur souche ; or, on ne connaît ni la capacité ni les techniques de régénération de ces futaies. Enfin, toute ouverture du peuplement le rend plus sensible au feu.

**Gestion déconseillée :** coupe préservant par-ci par-là, tous les 10 mètres ou plus, un brin frêle qui se plie lors du premier coup de vent. De tous les points de vue, ce type d'intervention est un non sens.



## Pour la gestion sylvopastorale, la préservation du paysage ou la production de produits complémentaires (truffes)

**Gestion conseillée :** « éclaircie de taillis » prélevant au maximum la moitié des tiges ou un tiers du volume, préservant au moins 600 brins/ha (1 arbre tous les 4 mètres) parmi les mieux développés. Dans le cas de la « sylviculture truffière », l'ouverture du couvert peut être beaucoup plus importante. La première « éclaircie » peut intervenir à partir de 30 ans, et les suivantes à rotation de 15 à 30 ans selon la croissance des arbres. Dans le cas de pâturage, pour favoriser le retour de l'herbe, les rémanents d'exploitation peuvent être mis en tas ou broyés.

⚠ Attention : ce type de gestion revient à convertir le taillis en futaie sur souche. Or, on ne connaît ni la capacité ni les techniques de régénération de ces futaies. Le renouvellement peut donc être problématique surtout si le sol est tassé par le piétinement des animaux. Dans le cas d'interventions abaissant fortement la densité, le propriétaire devra s'assurer qu'elles ne sont pas incompatibles avec d'éventuels engagements fiscaux ou avec la législation sur le défrichement.

**Gestion déconseillée :** coupe préservant par-ci par-là, tous les 10 mètres ou plus, un brin frêle qui se plie lors du premier coup de vent. De tous les points de vue, ce type d'intervention est un non sens.

## Pour la production de bois d'œuvre de chêne

**Gestion possible :** « éclaircie de taillis » préservant au moins 1000 brins/ha entre 30 et 40 ans suivie d'autres éclaircies à la rotation de 10 à 15 ans selon la vitesse de croissance des arbres. Ce traitement doit permettre de produire des petites grumes (de 25 à 35 cm de diamètre) quand les arbres sont âgés de 100 ans.

⚠ Attention : cet objectif est à réserver aux peuplements les plus beaux et les plus vigoureux. Par ailleurs, une filière organisée n'existe pas encore pour le bois d'œuvre de chêne mais on peut penser que des débouchés sûrs existeront à l'avenir. Pour le renouvellement du peuplement après récolte, on ne connaît ni la capacité ni les techniques de régénération de ces futaies. Enfin, toute ouverture du peuplement le rend plus sensible au feu.

*Gestion déconseillée :  
coupe préservant seulement  
quelques brins épars.*

## Pour la production de bois d'œuvre d'une autre essence

**Gestion possible** : coupe à blanc et renouvellement par substitution d'essences (voir fiche 10).

⚠ Attention : on ne peut espérer produire du bois d'œuvre que si les conditions de station (climat, sol) sont favorables à la croissance des arbres. En outre, une plantation coûte cher à réaliser mais aussi à entretenir : il faut être sûr que le suivi indispensable à sa réussite sera assuré.

## Cas particulier du micocoulier

**Gestion conseillée** : tous les 4 à 6 ans, éclaircie sur chaque souche récoltant tous les brins de 12 à 15 cm de diamètre pour une longueur de 2,50 à 3 mètres et conservant 3 jeunes brins qui seront élagués et taillés si besoin pour former une barre sans nœud ni branche.

## Recommandations particulières pour une gestion durable

D'une manière générale, l'ouverture de grands massifs homogènes par la réalisation de coupes de taillis est favorable à la diversité biologique car elle favorise le retour ou le maintien de nombreuses espèces animales et végétales.

- **Dans le cadre de la protection contre les incendies**, la gestion tiendra compte des préconisations réglementaires en vigueur localement.
- **Favoriser la diversité en préservant si possible**, lors des « éclaircies de taillis », les essences disséminées (cornier, érable de Montpellier, arbousier, etc. en

zone basse, merisier, érables, alisiers, frêne, etc. plus haut en altitude). Quelques années après une coupe de taillis, il est possible de passer dans la parcelle pour dégager de la concurrence les semis ou les rejets de ces essences.

- **Privilégier la qualité des interventions** plutôt que la quantité réalisée : notamment pour les « éclaircies de taillis », mieux vaut bien travailler sur une petite surface que bâcler l'intervention sur un versant entier.
- **Préserver les habitats prioritaires et les espèces protégées** et, plus généralement, les milieux particuliers (notamment les milieux humides en zone méditerranéenne).
- **Lors des exploitations, raser les souches** le plus près possible du sol pour favoriser la pérennité du peuplement.
- **Organiser le débardage** pour qu'il ne détériore pas le milieu naturel (tassement du sol, érosion...) ni les arbres conservés sur pied.
- **Préserver le bon état sanitaire des arbres** en effectuant si nécessaire les traitements adéquats.

## Pour en savoir plus

- Schéma régional de gestion sylvicole ; CRPF ; 2001
- Cahiers d'habitats consultables sur internet « [www.environnement.gouv.fr](http://www.environnement.gouv.fr) » pour plus de détails sur les habitats



Eclaircie à objectif sylvopastoral dans un taillis de chêne vert (Garrigues).